



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.2/01.25

Références DPA : 10109166

PERMIS D'ENVIRONNEMENT AVIS

Décision relative à une demande de permis d'environnement

Le Collège communal informe la population qu'un permis d'environnement a été octroyé

à LABYE SRL, Chaussée de Luxembourg 8 à 5336 COURRIERE

Pour l'établissement sis Chaussée de Luxembourg 8 à 5336 COURRIERE – Parcelles cadastrales : B 24 K et B 55 A 3

Et ayant pour objet le maintien en activité d'une station-service avec garage.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 01/10/2025 au 21/10/2025 Uniquement sur rendez-vous pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 15h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 15h à 20h.

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi qui précède auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 01/10/2025.

à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.
Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 01/10/2025

Par le Collège communal,

W. LAMBERT
Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE pour
le compte de Vivine
Lambert
Date : 25/09/2025 12:31:39

Directrice générale

G. GRAINDORGE
Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE pour
le compte de Gilles
Graindorge
Date : 25/09/2025 21:56:29

Bourgmestre